

245 M€ DE FINANCEMENTS POUR SOUTENIR LES TPE-PME AFRICAINES ET LES ENTREPRENEURS FRANÇAIS INSTALLES EN AFRIQUE

1/ Suite à la parution au JORF de l'arrêté du 17/11/2020 accordant la garantie de l'Etat à hauteur de 160 MEUR à l'AFD et à sa filiale Proparco, au titre de prêts et garanties accordés aux entreprises et aux institutions financières du secteur privé africain, dans le cadre de la réponse à la crise du covid-19 (LFR3 du 29/07/2020), la convention portant sur l'utilisation de cette ressource été signée le 18/11/2020 par la DG Trésor, l'AFD et Proparco.

2/ Cette garantie permet au Groupe AFD, via Proparco, de créer un dispositif exceptionnel de soutien aux TPE/PME africaines, y compris celles des entrepreneurs français de l'étranger, qui ont été, ou risquent d'être affectées par la crise.

Quatre produits seront disponibles jusqu'à fin 2021 :

- 1) « ***Garantie Choose Africa Resilience¹*** » : **125M€ de prêts consentis par des banques locales** à des TPE, PME affectées par la crise, garantis à 80% par Proparco et adossés à 100M€ de garanties de l'Etat,
- 2) **50M€ de financements court terme**, consentis par des banques locales à des TPE/PME pour répondre à des besoins de liquidités face à la crise, garantis à 50% par Proparco et adossés à 25M€ de garanties de l'Etat,
- 3) **30M€ de micro-prêts consentis** par des institutions de microfinance ou banques locales à des TPE particulièrement vulnérables en période de crise, et garantis à 75% par l'AFD, elle-même garantie à 66% par l'Etat et adossés à 15M€ de garanties de l'Etat,
- 4) **40M€ de prêts de Proparco** à des entreprises affectées par la crise, adossés à 20M€ de garanties de l'Etat.

245 M€ de financements pourront ainsi bénéficier à des entreprises africaines, y compris des entreprises détenues par des Français installés en Afrique.

3/ La *Garantie Choose Africa Resilience*, inspirée du PGE français, mobilisera 65% des garanties de l'Etat pour inciter des banques locales à prêter aux TPE/PME africaines. Concrètement, l'Etat via le Groupe AFD et Proparco couvrira 80% du risque pris par la banque locale dans le cadre de prêts consentis à des entreprises en difficulté du fait de la crise. Ce dispositif est ouvert aux entreprises de droit local (notamment les entreprises détenues par des français de l'étranger), de moins de 200 salariés, qui ont subi une perte de plus de 20% de leur chiffre d'affaires par rapport à l'année antérieure, et qui respectent au 31/12/2019 des ratios financiers démontrant une situation économique saine avant la crise. **A raison d'un montant moyen de prêt de 60 000 EUR, 2 000 entreprises pourraient ainsi être soutenues.**

L'entreprise qui respecte les critères pourra demander à sa banque un prêt, d'une maturité comprise entre 12 et 48 mois, dans la limite de 25% de son chiffre d'affaires 2019. Ce prêt bancaire est garanti à 80% en cas de défaillance de l'entreprise, la banque gardant les 20% restants à sa charge. La décision de crédit relève donc in fine de la banque locale (comme pour le PGE déployé en France par Bpifrance).

¹ En référence à l'initiative Choose Africa en faveur des PME africaines, lancée en 2019 par le gouvernement français.

4/ Le déploiement de la *Garantie Choose Africa Resilience* ciblera en priorité : (i) des pays dans lesquels l'AFD est juridiquement en mesure de proposer des garanties, (ii) des pays où peu de dispositifs similaires existent déjà et (iii) des pays dans lesquels Proparco travaille déjà avec des partenaires bancaires. **Seront ainsi ciblés prioritairement : d'abord la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Sénégal, Madagascar, le Burkina, le Bénin et le Togo puis la Tunisie, le Mali et le Congo.** Ces pays sont par ailleurs ceux parmi lesquels la présence de ressortissants français est importante. Le déploiement de la *Garantie Choose Africa Resilience* au-delà de ces pays sera également étudié au regard des critères listés ci-dessus et des ressources disponibles.

5/ Proparco est partenaire de nombreuses banques africaines, en particulier via les réseaux locaux des banques françaises. Des discussions sont en cours avec certains de ces établissements bancaires, familiers de nos produits de garantie, en vue de « commercialiser » dès décembre cette offre de garantie.

6/ Un plan de communication spécifique sera réalisé, via notre réseau diplomatique et consulaire, pour que les entreprises détenues par des Français de l'étranger des pays concernés puissent être informées très rapidement de cette solution de financement exceptionnelle. Le déploiement des trois autres produits bénéficiant de la garantie de l'Etat est également prévu dans les prochains mois.